

Avis adopté

Séance plénière du 14 avril 2026

« Crises sanitaires : prévenir, anticiper, coordonner »

Déclaration du groupe des Entreprises

Cet avis est unique par son spectre d'analyse et par l'amplitude des auditions réalisées : il en ressort de manière assez explicite que les enseignements de la crise n'ont pas été partagés et qu'à ce stade il n'existe pas de retour d'expérience officiel et disponible. Le Groupe Entreprises partage le diagnostic : la France sera de nouveau confrontée à des crises sanitaires aux conséquences sociales et économiques majeures. De ce fait, l'anticipation et la prévention des crises sanitaires sont des enjeux stratégiques et transversaux des politiques publiques.

Quatre éléments clés :

- Faire de la prévention un investissement et non une contrainte.

La prévention doit être traitée de façon transversale lors de l'élaboration des politiques publiques et conçue comme un levier d'efficacité : c'est à dire un facteur de continuité d'activité, un investissement à long terme pour l'ensemble de la collectivité. Les entreprises ont aussi un rôle majeur à jouer dans cette culture de prévention, en lien avec le dialogue social.

- Renforcer l'autonomie sanitaire et industrielle.

Le Groupe Entreprises soutient les préconisations visant à sécuriser les chaînes d'approvisionnement, relocaliser certaines productions stratégiques, intégrer l'autonomie sanitaire dans les politiques industrielles et la commande publique. La souveraineté sanitaire est indissociable d'une base industrielle forte, innovante et compétitive en Europe.

- Associer pleinement le secteur privé à la préparation et à la gestion des crises.

Les entreprises doivent être associées en amont à la préparation des plans de crise, aux exercices de simulation, aux retours d'expérience. Cette association est indispensable pour garantir la faisabilité opérationnelle des décisions prises en situation d'urgence. Pendant la crise, la complémentarité entre le secteur public et le secteur privé hospitalier est une nécessité absolue au service de la population. Il faudrait d'ailleurs s'inspirer des expériences subies par les Outre-mer qui peuvent nous apprendre beaucoup.

- Enfin, sécuriser l'environnement juridique et économique en période de crise.

Autant d'éléments qui ne doivent pas négliger le respect des libertés et des droits fondamentaux et la proportionnalité des mesures exceptionnelles. Des conditions qui nécessitent quelques préalables que sont l'établissement d'un dialogue équilibré basé sur des constats et un diagnostic partagé mais aussi un soutien fort et indispensable à l'innovation, à la recherche.

Soulignons deux aspects

- Il faut se donner les moyens de renforcer la recherche publique et privée et de développer des solutions numériques souveraines et sécurisées. L'innovation est l'un des piliers de la capacité collective à faire face aux crises futures. S'agissant de la recherche, la dernière crise pandémique de la Covid 19 a mis en lumière le manque de priorité accordée par la France et l'Europe dans la lutte contre les maladies infectieuses émergentes. Le manque de mobilisation de capitaux privés retarde les investissements dans la recherche fondamentale, traditionnellement financée par les fonds publics : là où les Etats Unis réussissent à mobiliser des capitaux privés et prennent des risques sur de nouveaux produits ! Cet avis le dit et le groupe Entreprises partage : la recherche est essentielle pour garantir l'autonomie technologique de la France et de l'UE.
- L'autonomie technologique dépend également de la sécurité de nos approvisionnements. Or en période de pandémie, certains Etats producteurs de médicaments ou de produits de santé privilégient leur marché intérieur et leur population conduisant à un manque de médicaments et de principes actifs pharmaceutiques en Europe. Il faut continuer à soutenir les plans de relocalisation dans le cadre de France Relance et France 2030. L'avis valorise la réindustrialisation et la souveraineté sanitaire en plaidant pour la production de médicaments, dispositifs médicaux en France et l'intégration de la sécurité d'approvisionnement dans les politiques industrielles. Ce sont des opportunités pour différents secteurs : industrie pharmaceutique, les biotechs, les PME industrielles, les fabricants d'équipements, les acteurs logistiques et de la donnée.

Nous le savons tous : coordonner plutôt qu'improviser ; La résilience sanitaire passe aussi par la force et la responsabilité du tissu économique. Il faut s'y investir.

En remerciant les rapporteurs pour cet avis éclairant, **le groupe Entreprises vote favorablement cet avis.**